

N° SIRET : 20006759300018	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b> Année 2020 Page n°1	Département : CREUSE
Etablissement : MARCHE ET COMBRAILLE		Poste Comptable: TRESORERIE D'AUZANCES B
Budget : BUDGET PRINCIPAL		Date d'Édition : 22/03/2021

**DELIBERATION 2021-034bis**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
*Annule et remplace 2021-034*  
Séance du 20/03/2021 à 8 heures 30

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	49
Nombre de suffrages exprimés	58
VOTES : Contre =0	Pour =58
Abstentions =0	
Date de convocation :	11/03/2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de MF. VENTENAT  
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Pierre DESARMENIEN, Président,  
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,  
Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>1 689 874,89</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (5 530 797,93 - 5 543 969,16)	-13 171,23
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 703 046,12
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-208 087,95</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (523 269,08 - 932 563,16)	-409 294,08
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	201 206,13
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (630 381,00 - 545 274,00)	85 107,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-122 980,95</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	122 980,95
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	.
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	156 893,91
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	.

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM BERGER F, BERTHON L, BIGOURET JJ, BOUCHET E ( suppléant ROUX Y), BOUDINEAU T, CHAUSSAT JL, CHEFDEVILLE S, CONCHON JC, CORDIER J, COTENTIN M, DESARMENIEN P, DESGRANGES R, DUBSAY JC, ECHEVARNE C, FAUCHER P, FAUCONNET JL, FERRIER D, FONTVIELLE G, GIRAUD LAJOIE D, GLOMOT L, GRANGE D, GRASS A, GRAVIERE J, GUYONNET G ( suppléante CHADEYRON V), JAMME F, LARGE C, LUQUET A, LUQUET L, MEANARD B, MICHON MH, MONTEIL P, MOREAU J, PAYARD C, PAYARD J, PERRIER F, PERRIER S, PIERRON JL, PINLON C, PLAS Y, RICHIN D, SCARAMUCCI C, SCHMIDT D, SIMON F, SIMONET B ( suppléante PICHOT N), SIMONET V, SOULEBOT JM, TRIMOULINARD H, VENTENAT MF, VERDIER A, WELZER JP.  
Excusés : BRUNET ML, DESCLOUX B, LE CORRE C, NOVAIS M, . Pouvoirs : GALINDO A, à VERDIER A, JOULOT JP, à ECHEVARNE C, LE CORRE C, à BERTHON L, MORANCAIS P, à DESARMENIENS P, RAMOS G, à FAUCONNET JL, ROUANNEC B, VENTENAT MF, VIALTAIX M, à DESGRANGES R, VERIGOULAY G à PLAS Y.

Cachet :



Pour expédition conforme,  
Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210320-2021-034bis-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2021  
Date de réception préfecture : 29/04/2021